



**SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2023-082

PUBLIÉ LE 10 MAI 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire /**

71-2023-05-09-00005 - Décision de subdélégation en matière  
d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques de Saône-et-Loire

71-2023-05-09-00005



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Mâcon, le **9 MAI 2023**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE SAONE-ET-LOIRE**

29, rue Lamartine  
71007 MACON CEDEX

**DECISION DE DELEGATION  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Directeur Départemental-adjoint des Finances publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Laurent CHAINTREUIL, Administrateur des Finances Publiques, à la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yves SEGUY en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023 portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent CHAINTREUIL, Administrateur des Finances Publiques, adjoint au Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Monsieur Laurent CHAINTREUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CHAINTREUIL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de Saône-et-Loire en date du 2 mai 2023 sera exercée par Monsieur Jérôme LANZINI, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle ressources.

Cette délégation sera également exercée :

S'agissant des actes conduisant à l'ordonnancement ou la demande de paiement des dépenses ou l'émission des recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire (programme n°156), aux programmes n°348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » et n°362 « Ecologie », ainsi qu'à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des Domaines » et le compte n°723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales » par :

- Mme Sonia VINCENT, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Budget Immobilier et Logistique ;
- M. Didier JAMMES, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Ressources Humaines / Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia VINCENT ;
- Mme Marguerite PIOT, inspectrice des finances publiques au service budget immobilier logistique ;

- M. Kevin BEY, inspecteur des Finances Publiques au service ressources humaines / formation professionnelle ;
- M. Guillaume VERNET, régisseur de la Cité administrative, dans la limite d'un montant de 3 000 EUR HT par opération.

S'agissant de la réception des crédits (AE et CP) et des opérations relatives à l'affectation et l'engagement des crédits des programmes n° 156, 218, 348, 362, 723, 724 et 907, par :

- Mme Sonia VINCENT, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Marguerite PIOT, inspectrice à la division Budget Immobilier Logistique ;
- M. Kevin BEY, inspecteur des Finances Publiques au service ressources humaines / formation professionnelle ;
- Mme Evelyne LOISY, adjoint au responsable du service Budget de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Marie-France BASSET, contrôeuse principale des Finances Publiques au service budget immobilier logistique.

Dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS Formulaire, s'agissant de tout acte de nature budgétaire ou comptable propre au programme 907, de la validation des bons de commande et la certification du service fait afférentes aux dépenses de fonctionnement ou d'équipement de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire, ainsi qu'aux dépenses:

- d'affranchissement,
- de fluides,
- de télécommunications,
- de loyers de bâtiments,
- de nettoyage (prestations annuelles),
- de location de machines à affranchir,
- relatives aux factures de la société de transport de fonds,
- relatives aux quotes-parts de la cité administrative de Mâcon,
- relatives aux connexions Rubis,

par :

- Mmes Marie-France BASSET et Evelyne LOISY contrôeuses principales des Finances Publiques, et Mme Christelle GEOFFROY contrôeuse des Finances Publiques au service Budget de la division Budget, Immobilier, Logistique.

S'agissant de la validation des ordres de mission et de la validation et mise en paiement des états de frais afférents aux déplacements professionnels des personnels de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire par :

- M. Didier JAMMES, inspecteur des Finances Publiques, responsable de la division Ressources Humaines / Formation Professionnelle.
- M. Kevin BEY, inspecteur des Finances Publiques ;
- Mme Pascale BINET, contrôe principale des Finances Publiques ;
- Mme Myriam CHARVET, contrôeuse des Finances Publiques ;
- M. Kevin MONTAGERAND, agent des finances publiques ;
- Mme Nafissa MIKIDADI, agente des finances publiques.

**Article 2 :** Cette décision de subdélégation prend effet au 9 mai 2023, elle sera adressée au Préfet de Saône-et-Loire et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Directeur Départemental-adjoint  
des Finances publiques de Saône-et-Loire

Laurent CHAINTREUIL